



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 10 mars 2022.

Décision N° 02 du 16 mars 2022 : Convention avec la Ville de Noirmoutier-en-L'Île pour le prêt d'une épée viking du IX^{ème} siècle du Musée des Cordeliers au Château-Musée de Noirmoutier-en-L'Île, dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Le Moyen Âge en bande dessinée ». Cette exposition, réalisée avec la contribution de Danièle Alexandre-Bidon, médiéviste ingénieur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, aura lieu du 9 avril au 31 décembre 2022.

Ce prêt est consenti à titre gratuit.

La Ville de Noirmoutier-en-L'Île a pris en charge une assurance « clou à clou tous risques exposition » incluant le transport aller/retour et la durée d'exposition de l'œuvre.

Décision N° 03 du 24 mars 2022 : Convention avec Jean-François Moinet (Atelier d'Horlogerie ancienne de Chaniers) pour le prêt d'horloges et de montres appartenant à Jean-François Moinet en faveur du Musée des Cordeliers, dans le cadre de l'exposition-dossier présentée lors des Journées Européennes des Métiers d'Art qui auront lieu du 1^{er} au 3 avril 2022.

Ce prêt est consenti à titre gratuit.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély a pris en charge une assurance « clou à clou tous risques exposition » incluant le transport aller et la durée d'exposition des objets.

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 10 mars 2022.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.